AVIS DE COURSE

MERLU CUP

*Organisé par le MERLU BERLU avec
LA ROCHELLE NAUTIQUE*

*Grade 5C*

*en Baie de La Rochelle*

*du 14 au 15 septembre 2024*

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d’échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l’eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l’origine, du genre ou de l’orientation sexuelle des autres participants.

*Suite à l’agression de l’Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l’ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu’un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

# REGLES

*En fonction de l’évolution de la situation sanitaire, l’Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l’avis de course sans préavis.*

L’épreuve est régie par

## Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

## Les règlements fédéraux.

## Quand la règle 20 s’applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal de course

# INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

## Les IC seront disponibles avant 18 heures le 13 septembre 2024.

## Les IC seront exclusivement disponibles en version électronique sur le Tableau Officiel.

# COMMUNICATION

## Les communications officielles seront publiées sur le « Tableau Officiel » accessible sous le présent lien. Les publications seront accompagnées de la diffusion d’un message sur l’application WhatsApp. Les concurrents devront se munir d’un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l’objet d’une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a). Le lien pour s’abonner au groupe WhatsApp est le suivant : Groupe WhatsApp MerluCup officiel.

## [DP] [NP] A partir du premier signal d’avertissement jusqu’à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d’urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

# ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l’inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L’épreuve est ouverte

## Aux habitables de plus de 5,50 m et aux Monotypes habitables de plus de 5,50 m.

## Des J80 sont disponibles auprès de La Rochelle Nautique, s’adresser au Club.

## Les bateaux francisés devront disposer de l’armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

## Documents exigibles à l’inscription :

### Pour les concurrents

#### Pour chaque concurrent **majeur** en possession d’une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention “compétition” ou “pratiquant”

#### Pour chaque concurrent **mineur** en possession d’une Licence Club FFVoile :

##### la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

##### ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur

#### Pour chaque concurrent n’étant pas en possession d’une Licence Club FFVoile, qu’il soit étranger ou de nationalité française résidant à l’étranger :

##### - un justificatif d’appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

##### – une attestation sur l’honneur qu’il existe une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros

##### - pour les mineurs, l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur.

####  Une autorisation parentale pour tout concurrent **mineur**.

### Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide. A défaut, le bateau sera classé sans jauge.

- si nécessaire, l’autorisation de port de publicité.

## Les bateaux peuvent s’inscrire en ligne sur le formulaire sous ce lien.

### Pour être considéré comme inscrit à l’épreuve, un bateau doit s’acquitter de toutes les exigences d’inscription et payer tous les droits.

### Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :

####  -au plus tard la veille de l’épreuve à 18h

#### - appuyer la demande d’inscription d’un appel téléphonique à l’organisateur au numéro du MerluBerlu, qui précisera comment régler les droits pour valider l’inscription

### Le nombre maximum de bateaux inscrits est de 60. Au-delà, une liste d’attente sera constituée.

# DROITS A PAYER

## Les droits sont les suivants :

|  | Droits d’inscription jusqu’au 31 août minuit | Droits après le 31 août |
| --- | --- | --- |
| *Par bateau* | *40€* | *50€* |
| *Par personne à bord* | *35€* | *40€* |
| *Accompagnant à terre* | *S’adresser au Merlu Berlu* |

Si un équipier ne navigue qu’une seule journée, il doit s’acquitter du même montant*.*

## Autres frais :

Les J80 du Club sont mis à disposition, après réservation et règlement des frais de mise à disposition : s’adresser au Club (05 46 44 49 20).

La Rochelle Nautique propose des licences temporaires au tarif de 31€ pour cette régate

# PUBLICITE

## [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d’afficher la publicité choisie et fournie par l’autorité organisatrice.

## [DP] [NP] L’autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

# FORMAT DE L’EPREUVE

L’épreuve consistera en une série de parcours construits ou de parcours côtiers.

# PROGRAMME

## du Mercredi 11 au vendredi 13 septembre de 18 à 21 h : Confirmation des inscriptions, au Merlu Berlu, 37 quai Valin, 17000 La Rochelle

## Samedi 14 septembre :

**08h30** : Petit déjeuner et briefing skippers au Club La Rochelle Nautique

10h30 : 1er signal d’avertissement & courses à suivre

17h30 : retour à terre

18h30 : Apéritif et buffet des équipages, jardin du vieux port

## Dimanche 15 septembre :

**10h00** : 1er signal d’avertissement & courses à suivre

Vers 12h30 mouillage à Rivedoux, déjeuner préparé et livré à bord par le Merlu Berlu

En cas de météo défavorable a ce mouillage, le lieu peut être modifié

Signal d’avertissement de la course de retour à terre au plus tard à 15h00.

18h : remise des prix au Club La Rochelle Nautique.

## Nombre de courses :

| Classe | Maximum par jour |
| --- | --- |
| *Toutes* | *3* |

# CONTROLE DE L’ÉQUIPEMENT

## Chaque bateau jaugé doit présenter ou prouver l’existence d’un certificat de jauge valide pour la durée de l’événement. A défaut, le bateau sera classé en classe libre.

## [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l’équipement à partir de 10h30 le 14 septembre 2024.

## Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

# VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l’équipement d’un concurrent doivent respecter la règle 50 des règles de course à la voile.

# LIEU

## L’Annexe Zone de Course fournit le plan du lieu de l’épreuve et indique l’emplacement des zones de course.

## La zone de départ de la première course sera à proximité de la bouée Ouest Minimes.

# LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit (dits banane) et/ou côtiers.

# SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d’un tour.

# CLASSEMENT

## Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

## Si 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Le classement sera établi selon les ratings FFVoile, soit sur la base du certificat Osiris lorsque le bateau dispose d’un certificat valide, soit pour le type de bateau en retenant le coefficient le plus élevé du type.

# BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés en se présentant au bateau comité largement avant le premier signal d’attention.

# BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

# PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu’ils sont dans le port.

# LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l’eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d’une autorisation écrite préalable du comité de course.

# PROTECTION DES DONNÉES

## Droit à l’image et à l’apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l’AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

## Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l’autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l’objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s’y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

# ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d’un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l’équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d’autres bateaux, la perte d’équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

# PRIX

La proclamation des résultats aura lieu aussi tôt que possible après le retour de mer. L’organisateur vise 18h00.

# INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d’informations, contacter

Le Merluberlu

37 Quai Valin, 17000 La Rochelle

Tél : 05 46 27 97 07

La Rochelle Nautique

20 Av. de la Capitainerie, 17000 La Rochelle

contact@larochellenautique.com

05-46-44-49-20

**ANNEXE « ZONE DE COURSE »**



**ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

**Les navires Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic**, notamment :

⮚ **Pour les Cargos**: dans le chenal d'accès entre le port de La Pallice (y compris les abords du nouveau port de pêche) et la bouée de Chauveau.

⮚ **Pour les bateaux à moteur** depuis le port de La Rochelle-Ville jusqu'à 1 mille ½ aularge de la Tourelle Richelieu.

⮚ Tous les voiliers en course doivent passer sur l'arrière des bateaux précités.

Pour les Cargos, cette règle s'applique au moment où la route du cargo prolongée d'unedistance de 400 m de son étrave, coupe la route du voilier.

**Zone à l'ouest du Port des Minimes et du Phare du Bout du Monde**

Cette Zone recèle des sondes de 1m70 ou inférieures. Il est recommandé aux navigateurs de contourner la bouée ouest des Minimes avant de faire route vers l'ouest ou le sud.

**Zones dangereuses à la navigation :**

- Dépôt de dragage au Sud de la Tourelle du Lavardin : compte tenu des sondes négatives de cette zone balisée par une bouée cardinale Est et une bouée cardinale Sud, il est recommandé aux navigateurs de ne pas s'engager dans cette zone

- Filières à moules de la Pointe d'Arcay : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation Position à environ 2,7MN dans l'Ouest Sud-Ouest de la pointe d'Arcay

- Filières à moules de Chatelaillon : Cette zone délimitée par des bouées cardinales lumineuses et des marques spéciales, est particulièrement dangereuse et strictement interdite à la navigation Position à environ 1.2 nautiques au large de la pointe de Chatelaillon.